

## **Motion 1772**

### **pour un cadre professionnel digne permettant la flexibilité de l'activité pour les familles d'accueil à la journée de la petite enfance**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'inquiétude de nombreuses communes concernant l'avant-projet de contrat-cadre pour l'accueil familial à la journée exprimée dans la pétition 1598 « Pour une gestion souple des familles d'accueil » (cf. annexe), suite à l'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29) ;
- leur faible représentation au sein de la Commission cantonale de la petite Enfance (ci-après « CoCaPe ») ;
- la tendance actuelle des travaux de la « CoCaPe » à vouloir trop rigidifier le cadre professionnel des familles d'accueil à la journée (ci-après FAJ) ;
- les projets de loi 9932 et 9934 en suspens devant la Commission de l'enseignement et de l'éducation traitant notamment du même sujet ;
- la réalité du travail dans le secteur des FAJ de la petite enfance qui reste caractérisé par une grande majorité des cas non déclarés, ce malgré les modifications apportées à la loi le 14 novembre 2003,

invite le Conseil d'Etat

- à auditionner les communes dans le but d'exprimer leur point de vue, étant les principales concernées par la mise en place d'un statut pour les FAJ de la Petite enfance ;
- à examiner la possibilité de rétablir la relation bilatérale « parents - FAJ » dans la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29) ;
- à étudier une véritable accessibilité financière pour ce mode de garde ;
- à mettre en place un contexte de travail pour les FAJ de la petite enfance alliant :

- protection efficace des enfants par une sensibilisation, une supervision et une mise en lien parents-FAJ par la structure de coordination,
- reconnaissance des responsabilités respectives de tous les acteurs (famille, FAJ et communes),
- un système de rémunération respectueux de la personne,
- le maintien de la souplesse actuelle de ce secteur d'activité.